AMAP Les Pommiers de la Pierre aux Fées

Contrat d'engagement pour la saison 2016/2017

Adhérent (nom, prénom) :
Obligatoire. Même nom qu'en 2015 _____

Numéro d'adhérent ODAMAP : Obligatoire

AMAP émettrice | Deux 1ères lettre du nom | Séquence

Il n'est pas nécessaire que l'AMAP qui renouvelle l'adhésion soit la même qu'en 2014 mais vous gardez le même numéro.

Adresse (ligne 1) :
Si changement ou nouvel adhérent _____

Adresse (ligne 2) :
Si changement ou nouvel adhérent _____

Code postal et ville :
Si changement ou nouvel adhérent _____

Téléphone :
Si changement ou nouvel adhérent _____ Portable : _____

Courriel (majuscules) :

Producteurs : Frieda et Jean Pierre BIOLLUZ / EARL Les Rocailles – 236 rue de Morlande 74930 REIGNIER / +33(0)6 66 69 95 36 / frieda-claude@hotmail.fr

Les producteurs s'engagent à :

> livrer les pommes cueillies au lieu ci-dessous et aux dates ci-après prévues avec l'aval de l'association Od***A***map (liste page 2),

> à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association Od***A***map,

> à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP

L'adhérent s'engage à :

> retirer ou faire retirer au local Od***A***map – 36 rue de Château Rouge – ANNEMASSE (adhésion à Od***A***map **obligatoire**) la quantité de pommes souscrite, aux dates qu'il aura choisies ci-après (page2), à savoir 1 ou plusieurs cagettes de 5 kg environ.

> accepter l'aspect ou la nature des fruits (pommes non traitées). Les variétés proposées sont GOLDEN et IDARED à sélectionner suivant vos souhaits sans garantie de pouvoir les satisfaire suivant la production. Les quantités seront compensées par la variété la plus importante.

> à respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association Od***A***map,

En cas de non respect d'une de ces clauses, **l'AMAP Les Pommiers de la Pierre aux Fées** décide si le contrat est maintenu ou résilié. **l'AMAP Les Pommiers de la Pierre aux Fées** a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée par mail à l'adresse **AMAP.PommiersPierreAuxFées @gmail.com**

Référent: Marc DUBOIS (04 50 39 54 09)

Fait à :..... Le :.....

A imprimer en 3 exemplaires (adhérent-producteurs-AMAP)

Signature des producteurs : **Signature de l'adhérent :**